

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 02 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le **mardi 02 février à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 29 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chaussan, lieu de réunion extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date d'affichage : 12 février 2021

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques Mme [Raboisson Croppi](#) Laurence, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M. Aymard Nicolas

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 :

Délibérations :

- ✓ Demande de subvention dans le cadre du PIG
- ✓ Local médical : demande de subventions auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et de l'état dans le cadre du DSIL

Syndicats et commissions :

- ✓ SITOM
- ✓ Projet de transition écologique de la COPAMO

Actualité et Questions diverses :

- ✓ Points de situations sur les projets
 - ❖ Local médical
 - ❖ Clos des générations
 - ❖ Osmose
- ✓ Questions diverses

Pas de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

❖ DELIBERATIONS :

1. Tarifs des concessions du cimetière

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 juin 2010 relative à l'augmentation des tarifs des concessions et taxes dans les cimetières de Chaussan

Considérant qu'afin de tenir compte de la variation des coûts des différentes prestations réalisées par les services municipaux, il convient de réviser ces tarifs,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de fixer de nouveaux tarifs, étant précisé qu'ils seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer :

- sur la suppression de mise en vente des concessions cinquantenaire
- sur la création de concessions quinquenaire
- sur les tarifs ci-après :

	Tarifs 2010	Nouveau tarif proposé
Concession simple quinquenaire 1.20m x 2.45m		180€
Concession double quinquenaire 2.40m x 2.45m		245 €
Concession simple trentenaire 1.20m x 2.45m	200€	300€
Concession double trentenaire 2.40 x 2.45 m	270€	400€
Concession simple cinquantenaire 1.20m x 2.45m	370 €	Suppression
Concession double cinquantenaire 2.40m x 2.45m	740 €	Suppression
Colombarium 15 ans	300€	450€
Colombarium 30 ans	500€	800€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- de supprimer la mise en vente des concessions cinquantenaires
- de créer des concessions quinquenaire
- de valider les tarifs tels qu'exposés.

Covid coût pour la commune de Chaussan / année 2020

Il s'agit de prendre en compte les coûts liés au COVID pour l'année 2020 pour la commune de Chaussan.

Coût de personnel

Pour rappel le personnel communal a été payé à 100% durant toute la durée des différents confinements. Il n'y a eu aucune compensation de l'état ni de système de chômage partiel pour les communes. Durant le 1^{er} confinement une partie des services étaient fermés (exception l'accueil des enfants des personnels prioritaires) et hormis le service administratifs les autres postes ne peuvent pas télétravailler.

Depuis la reprise de l'école le 11 mai il y a eu une succession de protocoles sanitaires qui ont eu comme conséquences une augmentation du temps de travail des agents réalisant le ménage dans les bâtiments communaux et plus particulièrement à l'école. De plus le temps de travail à la cantine a été augmenté pour permettre aux agents de réaliser la désinfection de la salle entre chaque groupe d'élèves (classe).

Cela représente 462 heures complémentaires ou supplémentaires sur l'année 2020 soit une moyenne de 5096€ brut.

Achats du matériel spécifiques pour faire face à la crise

Gel hydroalcoolique	1018€
Masques	3391,06€
Produits entretiens (dépenses supplémentaires par rapport à une moyenne des 2 années antérieures)	365,35€
Total	4 046,71€

Service Périscolaire

Le service périscolaire a été fortement impacté par le Covid. La fermeture de l'école et la reprise en demi-groupe uniquement de mi-mai à mi-juin a entraîné une baisse des recettes.

Le service de cantine a repris début juin. De mi-mai à début juin les familles ont apporté des paniers repas pour leurs enfants. Si le Covid a entraîné une baisse des charges concernant la livraison des repas il y a également eu une baisse des recettes

Période Mai à Juillet	2019	2020	Différence
Facturation Garderie et Cantine (recette pour la commune)	19 641€	4 886,10€	
Factures payées à RPC (prestataire fournissant les repas)	6 879,45€	1 763,64€	
Recette – Dépenses	12 761,55€	3122,46€	9 639,09€

Coût Annexe

✓ **Diminution pour la commune des charges de fonctionnement** / Calculer par rapport à la moyenne des 2 années précédents : **9 450€**

EDF : - 1 077 €

Combustibles : - 8 373€

✓ **Perte des recettes** / Calculer par rapport à la moyenne des 2 années précédentes : **10 344€**

Location de salles : - 7 777€

Charges aux associations : - 2 567€

Récapitulatif général

Personnel – heures complémentaires ou supplémentaires	5096€
Achats spécifiques	4047€
Service périscolaire – perte de recette	9639€
Coûts Annexes	894€
Total	19 679€

PLH - présentation des conclusions

La démarche a été engagée par la COPAMO sous le précédent mandat avec l'élaboration du bilan du 3^{ème} PLH.

3 enjeux :

- Une offre économiquement accessible pour tous.

- Améliorer la qualité énergétique des logements
- Garder l'esprit village

Toutes les communes ont été rencontrées au cours des mois de septembre et d'octobre à deux reprises : la première fois, lors d'une rencontre politique, pour faire le point sur leurs projets de développement et leurs priorités, la deuxième fois sur les questions de marché et de maîtrise foncière.

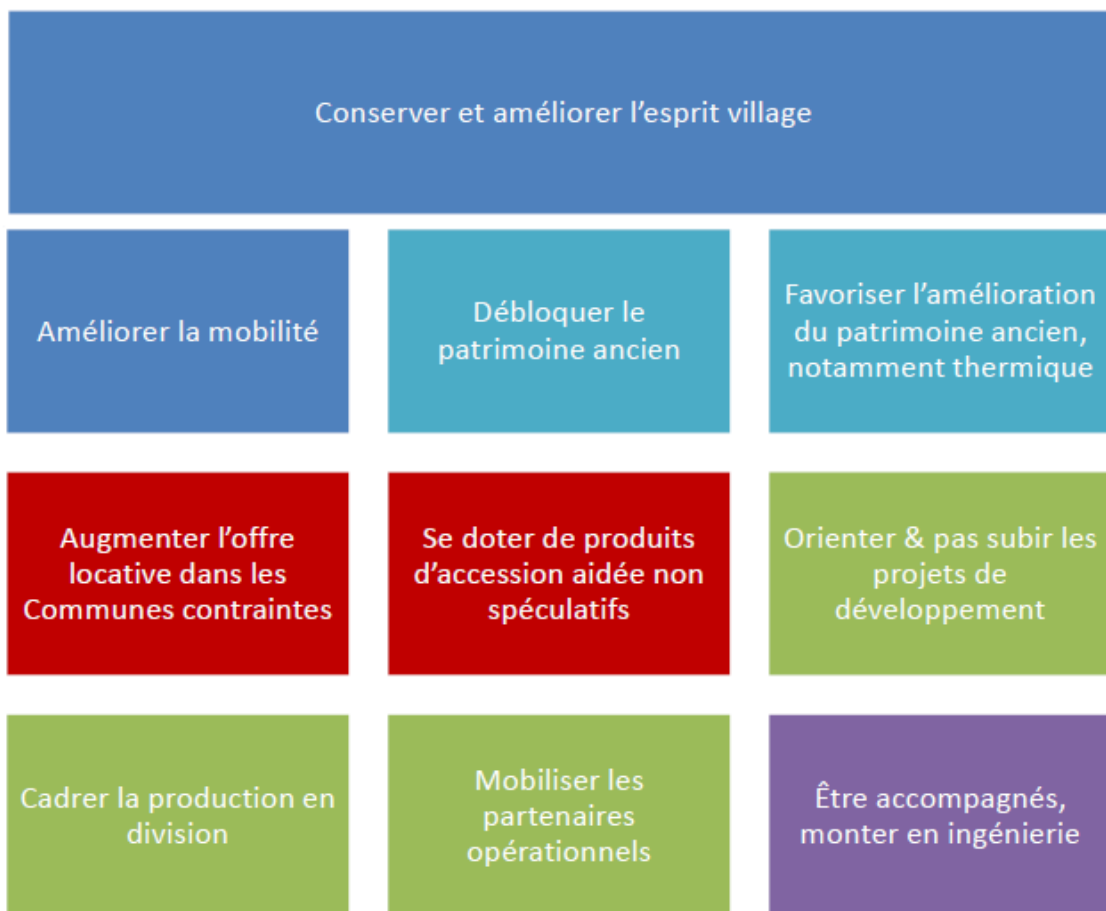
Parallèlement, le travail sur les données du territoire a été avancé.

La Copamo entend positionner le Programme Local de l'Habitat comme un outil de projet utile au développement des villages.

Il s'agit de présenter les points essentiels du territoire qui se caractérise par les données suivantes :

- Une croissance de population qui est toujours très forte et qui se caractérise autant par des apports naturels que migratoires
- Le territoire reste très attractif pour les familles mais la pression foncière fait qu'il y a un déficit des 20 – 40 ans et que se sont plutôt des familles à partir de 40 ans qui s'installent. Il y a aussi une installation des personnes de + de 50 ans dans les villages
- La pression foncière s'accroît. Le prix des maisons anciennes a évolué de +21% en 5 ans et le prix des appartements anciens a lui évolué de +33%. Le prix au m² dans le collectif neuf est de 3 800€.
- PLH 2008-2019 : 236 logements ont été aidé via les aides de rénovations énergétique.

Les premiers besoins identifiés



Questions diverses

➤ Le Clos des générations

L'étude Flash a été présentée aux conseillers municipaux lors d'une commission générale. Il s'agirait d'un projet intergénérationnel basé sur du logement collectif.

Le 27 novembre 2020 la commune a reçu la DIA. Le délai maximum pour préempter est le 28 février 2021. Le conseil municipal se pose maintenant la question de la préemption.

Le service des domaines a été saisi et nous attendons leur estimation. Le conseil municipal est d'accord pour poursuivre la procédure et préempter si l'estimation de France Domaine est conforme aux attentes.

Une étude de centralité va être lancée pour étudier les différentes possibilités qui s'offre à la commune pour la revitalisation du centre bourg.

➤ **Projet Osmose**

Les associations ont fait leur premier retour pour participer aux groupes de travail. Ceux-ci sont également ouvert à la population. Vous pouvez vous manifester en mairie jusqu'au 15 février.

➤ **Local médical et paramédical**

La rencontre avec les professionnels a eu lieu. Il n'apparaît plus opportun d'avoir une salle sans fenêtre. Le projet va donc être repris par la commission.

➤ **Carrefour de la Saignette**

Le chantier a commencé le 18 janvier. Il ne manque plus que le marquage au sol et les panneaux.

Prochain conseil municipal : 1^{er} mars

Séance levée à 22h15

